

Décision 220926-02

MAIRIE DE VIRIAT**DECISION DU MAIRE****OBJET : Attribution du MAPA pour la réalisation de travaux de rénovation du Pont des Merciers****Monsieur le Maire,****RAPPORTE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 7 avril 2026, portant délégation au Maire en matière de marchés publics ;

Vu la commission municipale voirie et réseaux du 16 juin 2025

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le journal La Voix de l'Ain le 8 mai 2026

Vu les critères d'attribution définis dans le règlement de la consultation

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre C&D INGENIERIE et le rapport d'analyse des offres après négociation

En 2024, la Commune a réalisé un diagnostic de l'ensemble de ses ouvrages portant sur 25 ponts afin de recenser les ouvrages présents sur le territoire communal et d'évaluer leur état de conservation en vue de définir les priorités d'intervention.

Le pont des Merciers a été identifié comme prioritaire, cet ouvrage ayant subi une détérioration le 28 mai 2025 suite au passage d'un engin agricole ou d'un poids lourd, rendant nécessaire la réalisation de travaux afin de garantir la sécurité des usagers et d'assurer la pérennité de l'ouvrage.

Une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux de réhabilitation du pont des Merciers par un avis d'appel public à la concurrence publié sur le journal la Voix de l'Ain et mise en ligne du 8 mai 26 au 5 juin 26 à 12h00 sur le profil d'acheteur <https://marchespublics.ain.fr>

Au terme de ce délai, les 4 candidats suivants ont déposé une offre :

- SAONE ET LOIRE TRAVAUX SPECIAUX
- RAYMONT TP
- G2C
- EST OUVRAGES

Une phase de négociation a été engagée avec les trois soumissionnaires les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres.

À l'issue de l'analyse des offres après négociation,

A DECIDE

d'attribuer le marché à l'entreprise SAONE ET LOIRE TRAVAUX SPECIAUX pour un montant total de 97 006 € HT soit 116 407.20€ TTC.

INFORME

le conseil municipal du 22 septembre 2026 de sa décision ; tout en précisant que :

- dans l'attente des travaux, le pont a été sécurisé par la mise en place d'une circulation alternée, permettant ainsi de maintenir la circulation routière sur ce chemin ;
- qu'un dossier loi sur l'eau a été déposé le 27 avril 2026 ;
- et qu'un dossier de subvention a été déposé auprès du CEREMA le 21 juillet 2026. Les travaux ont démarré le 21 septembre 2026 pour une durée de 7 semaines.

Fait à Viriat, le 22 septembre 2026

LE MAIRE,
Bernard PERRET

